

# NON AU TRAITE DE BRUXELLES (SUPER MAASTRICHT) !

## Il ne doit pas être ratifié !

• Le 2 mars, vingt-cinq chefs d'Etat et de gouvernement ont signé un nouveau traité européen (TSCG : traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'union économique et monétaire).

• Ce nouveau traité de Bruxelles reprend tout le traité de Maastricht, mais en pire ! La presse l'a baptisé « *nouveau pacte de discipline budgétaire* ». Discipline ? Le traité impose l'adoption de la « *règle d'or* » sur l'équilibre des finances publiques « *de préférence en les inscrivant dans la Constitution* ».

Il prévoit des « *corrections automatiques* » et la comparution devant la Cour européenne de justice en cas de non-respect. Il impose de réduire d'au moins 5 % par an la dette publique lorsqu'elle dépasse 60 % du PIB. Pour la France, cela représenterait 90 milliards d'euros par an, bien plus que le budget de l'Education nationale ! Et « *en cas de déficit excessif* », il oblige à adopter un programme de « *réformes structurelles* » : privatisations, déréglementation, démantèlement des régimes de protection sociale et du Code du travail, baisse des salaires et des retraites... Ces réformes structurelles devront être approuvées par la Commission européenne qui en contrôlera directement l'exécution.

### C'est une véritable dictature que veut imposer ce traité

• Que resterait-il de la souveraineté des nations et de la démocratie ? Quelle place y aurait-il pour les organisations syndicales ? Que deviendraient les droits ouvriers ? Ce que le traité de Bruxelles veut imposer, ce sont des mesures de destruction qui provoqueraient en France, et dans tous les pays concernés, un chaos pire que ce qui se passe en Grèce aujourd'hui. Le POI l'affirme solennellement : en France comme en Grèce et dans tous les pays, les travailleurs et les peuples sont fondés en toutes circonstances à combattre pour repousser les plans de misère et de déchéance.

• Le 2 mars, quelques semaines avant l'élection présidentielle et les élections législatives, Sarkozy a donc signé ce traité au nom de la France. Trois jours plus tôt, au Sénat, le Parti socialiste, pourtant majoritaire, s'est abstenu — et on ne peut que le regretter — lors du vote sur le traité européen de stabilité (MES) qui met en place un FMI dans toute l'Europe. Cette abstention a permis ainsi à la minorité UMP au Sénat de faire passer ce traité qui est lui-même relié au traité de Bruxelles.

### Signé le 2 mars, le traité de Bruxelles devrait être soumis à ratification en France après les élections

• Le Parti ouvrier indépendant a fait le choix de ne pas présenter de candidat à l'élection présidentielle afin de manifester son rejet des institutions antidémocratiques de la V<sup>e</sup> République et de l'Union européenne. Au-delà des différences sur ce point, le Parti ouvrier indépendant et ses 103 candidats aux élections législatives — tous porteurs d'une volonté de rupture avec l'Union européenne et d'annulation de la dette — s'adressent aux candidats du Parti socialiste, et s'adressent également aux candidats du Front de gauche (dont les représentants ont voté contre le MES). Plus généralement, le POI s'adresse à tous ceux qui veulent chasser Sarkozy et sa politique : « *Chacun le sait : le peuple français, lors du référendum de 2005, a rejeté le traité constitutionnel dont toutes les dispositions, aggravées, sont reprises dans le traité de Bruxelles. Il est une évidence : pour que la politique mise en œuvre demain réponde, même partiellement, aux besoins de la population laborieuse et de la démocratie, il faut commencer par empêcher la dictature de "super Maastricht".* »

**Le POI lance un appel à réaliser partout l'unité, sans préalable ni condition, sur cette question qui prime toutes les autres : unité pour bloquer ce traité !**

**Nous affirmons solennellement, quel que soit le résultat de l'élection présidentielle et des élections législatives : le traité de Bruxelles ne doit pas être ratifié !**

